

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ERE} CLASSE

SESSION 2015

MERCREDI 11 MARS 2015

Épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : 1 heure 30

Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Les calculatrices autorisées sont celles non programmables ou programmables alphanumériques, ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'une imprimante.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 10 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir un surveillant.**

SUJET

Après avoir pris connaissance des 2 documents ci-joints, répondez aux cinq questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.

Un malus de 2 points sera appliqué en cas de non-respect des règles de grammaire, d'orthographe et de syntaxe.

DOCUMENT 1

La réforme des rythmes à l'école primaire : guide pratique
Ministère de l'Éducation Nationale – Février 2013 (5 pages)

DOCUMENT 2

Phase de test réussie pour les rythmes scolaires
La gazette des communes – 8 septembre 2014 (2 pages)

QUESTION 1 (4 points) – document 1

Quels sont les enjeux de la réforme des rythmes scolaires ? (Vous présenterez votre réponse sous forme d'un paragraphe de quelques lignes.)

QUESTION 2 (8 points) – document 2

A – Expliquez les mots et expressions suivants (vos réponses seront présentées sous forme de phrases) : [3 points]

- a. Sérénité.
- b. Démocratiser.
- c. Établir une feuille de route.

B – La Mairie de Cergy a choisi de mener une concertation avant de généraliser la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Indiquez la méthode de concertation proposée ainsi que son but (vous pouvez répondre par une énumération des idées). [3 points]

C – Cette réforme mobilise différents services. Citez quatre services impliqués par la mise en œuvre de cette réforme : [2 points]

- Deux services communaux impliqués directement par la réforme.
- Deux services communaux impliqués indirectement par la réforme.

QUESTION 3 (2 points) – document 2 (Vous présenterez vos calculs.)

Dans cet article, on indique différentes informations concernant la population de la commune de Cergy.

- Calculez le nombre d'habitants de moins de 30 ans.
- Calculez le nombre d'habitants de moins de 20 ans.
- Calculez le pourcentage que représentent les élèves par rapport au nombre total d'habitants de la commune.
- Calculez le nombre moyen d'élèves par école.

QUESTION 4 (3 points) – document 2 (Vous présenterez vos calculs.)

À plusieurs reprises, le journaliste indique des horaires de présence des élèves à l'école.

- « De nombreux élèves sont à l'école de 7h à 18h30 » : Calculez la durée de présence en minutes ?

- En partant sur une moyenne de 8 h (pour simplifier, nous ne tiendrons pas compte des mercredis) de présence par jour à l'école, en considérant un mois de 18 jours travaillés, calculez le nombre d'heures passées à l'école pour ce mois ?

Le directeur général des services souhaite que vous calculiez le nombre d'heures annuelles nécessaire pour assurer l'accueil des enfants en dehors des temps scolaires. Sachant qu'il prévoit durant les 36 semaines d'école : 2 heures par jour sur 4 jours et 6 heures le mercredi et un accueil de 10 heures par jour sur 5 jours le reste de l'année.

QUESTION 5 (3 points)

Citez les différentes collectivités territoriales et leurs compétences respectives en matière d'éducation.



GUIDE PRATIQUE
FÉVRIER 2013

La réforme des rythmes à l'école primaire



**Une réforme
pour mieux apprendre
et favoriser la réussite
de tous les élèves**

Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, **les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.**

Notre pays cumule ainsi :

- **un nombre de jours d'école qui est le plus faible d'Europe et qui est largement inférieur à celui des autres pays**, à savoir 144 jours seulement contre 187 jours en moyenne au sein de l'OCDE ;
- **une semaine particulièrement courte** avec 4 jours d'école par semaine, contre 5 voire 6 chez la plupart de nos voisins européens ;
- **une année scolaire concentrée** sur seulement 36 semaines ;
- **un volume horaire annuel d'enseignement très important**, qui s'élève à 864 heures par an contre 774 heures à 821 heures en moyenne – selon l'âge des écoliers – au sein de l'OCDE.

Or cette **extrême concentration du temps d'enseignement** est inadaptée et **préjudiciable aux apprentissages**. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires. Ce constat est unanimement partagé, des scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant aux enseignants, en passant par les parents d'élèves.

On constate dans le même temps que **les résultats des écoliers**

français se dégradent dans tous les classements internationaux.

La réforme des rythmes scolaires poursuit donc avant tout un objectif pédagogique : mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire.

Les nouveaux rythmes scolaires conduiront ainsi à une **meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, à un allègement de la journée de classe de 45 minutes en moyenne et à la programmation des séquences d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.**

Ils permettront également une **meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire** : les élèves pourront accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives et demeureront pris en charge au minimum jusqu'à l'heure actuelle de fin de la classe (16h30 dans la plupart des écoles) si leurs parents le souhaitent. Ces activités périscolaires, organisées par les collectivités territoriales, seront pensées en articulation avec le projet d'école et contribueront à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants.

UNE RÉFORME QUI CORRESPOND AUX PRINCIPALES PRÉCONISATIONS DES SCIENTIFIQUES SPÉCIALISTES DES RYTHMES DE L'ENFANT

Dans un rapport de janvier 2010, l'Académie nationale de médecine soulignait que la désynchronisation des enfants, c'est-à-dire l'altération du fonctionnement de leur horloge biologique lorsque celle-ci n'est plus en phase avec les facteurs de l'environnement, entraîne fatigue et difficultés d'apprentissage. Dans le même sens, les pédiatres et chronobiologistes Robert Debré, Guy Vermeil, Hubert Montagner, François Testu ont, dans le cadre de leurs publications, formulé un certain nombre de préconisations, qui ont été largement partagées lors de la concertation pour la refondation de l'École.

UNE ÉCOLE FRANÇAISE EN DIFFICULTÉ SELON LES CLASSEMENTS INTERNATIONAUX

L'étude PIRLS (*Progress in international reading literacy study*), coordonnée par l'Association internationale pour l'évaluation des performances éducatives, mesure tous les cinq ans les performances des élèves terminant leur quatrième année de scolarité obligatoire. Elle est centrée sur la maîtrise de la lecture, qui constitue la clé de tous les apprentissages. La dernière enquête a été menée en mai 2011 dans 45 pays dont 23 pays européens. En France, 4 438 élèves répartis dans 277 classes de CM1 de 174 écoles

Ces préconisations sont les suivantes :

- revenir à une semaine de quatre jours et demi, avec une priorité au mercredi matin scolarisé ;
- avoir une approche globale du temps de l'enfant prenant en compte la nature des trois temps qui composent les 24 heures de la journée, à savoir les temps familiaux, les temps scolaires et les temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels passés en dehors de la famille et de l'École ;
- tendre vers un système d'alternance régulière des plages scolaires et des périodes de vacances ; à cet égard, l'alternance dite « 7-2 », c'est-à-dire sept semaines de classe suivies de deux semaines de vacances, fait globalement consensus ;
- penser l'école comme un lieu de vie et d'éducation, au-delà du lieu essentiel d'instruction qu'elle constitue. ■

élémentaires ont été évalués. Ils appartiennent à la génération qui a débuté sa scolarité en 2008, au moment de la mise en œuvre de la semaine de quatre jours.

Les résultats de cette enquête, rendus publics en décembre 2012, révèlent la situation dégradée de notre École : avec un score de 520 points, la France n'arrive qu'en 29^e position sur 45 pays, en-deça de la moyenne européenne, qui est de 534 points, pour ce qui est des performances en lecture des élèves de CM1. Autre constat particulièrement préoccupant, cette baisse de niveau n'est pas le fait des seuls élèves les plus en difficulté mais concerne l'ensemble des écoliers. ■

DES EXPÉRIENCES POSITIVES DÉJÀ MENÉES DANS CERTAINES VILLES FRANÇAISES

Certaines communes ou agglomérations françaises ont déjà conduit une réflexion sur la diversité des temps éducatifs, sous forme de consultations, de débats ou de colloques.

Les résultats de ces expérimentations, partout où elles ont été menées, ont été concluants : des élèves moins fatigués et plus attentifs grâce à une plus grande régularité sur la

semaine, des journées moins lourdes et un équilibre harmonieux entre apprentissages, activités sportives ou culturelles et temps de récupération.

On peut citer, à titre d'exemple, les expérimentations menées par des communes comme Brest, Angers ou encore Nevers dans certaines de leurs écoles. Les enseignements y sont dispensés sur neuf demi-journées, dont le mercredi matin, et sont mis en place après 15h30 des ateliers permettant aux enfants de prendre part à des activités sportives ou culturelles. ■

PRATIQUES LOCALES

RETOUR SUR EXPÉRIENCE

Cergy (Val-d'Oise) • 58 300 hab.

Phase de test réussie pour les rythmes scolaires

A Cergy, la rentrée des classes sonne le lancement de la réforme des rythmes scolaires. Afin d'aborder ce changement d'organisation des journées des enfants dans la sérénité, la ville l'avait mis en place de façon expérimentale dans deux écoles l'année dernière.

«**A**ttention! On va faire un la pendant deux minutes. Ça veut dire trois coups d'archet», lance Eduardo, intervenant de l'association Passeurs d'arts au petit orchestre d'instruments à cordes. Autour de lui, 27 enfants de l'école élémentaire du Gros-Caillou à Cergy manipulent violons, violoncelles et altos. A l'étage, des élèves de CP tapent sur des xylophones et agitent des grelots. Enfin, dans une troisième classe, des élèves de cours moyens soufflent dans des trompettes, des clarinettes et des saxos. En juin dernier, tous ces élèves participaient aux temps d'activité périscolaire (TAP), intégrés au parcours expérimental «graines d'orchestre» qui s'inspire de la méthode vénézuélienne «el sistema»: cette dernière s'affranchit des longues années de solfège traditionnel pour mettre d'emblée des instruments dans les mains des enfants, qui apprennent à l'oreille et par mimétisme. Un enseignement qui séduit la ville depuis longtemps puisqu'il s'inscrit dans la droite lignée des classes orchestre nées à Cergy en 2000.

Concertation

En dépit de cette expertise en matière d'action éducative, Cergy ne s'est pas précipité tête baissée dans la réforme des rythmes scolaires. La ville a tout d'abord mené une phase de concertation pour choisir ses modalités d'application, entre février et décembre 2013. Pour comprendre quelle organisation adopter, elle a décidé de tester, tout au long de l'année 2013-2014, deux types d'aménagement dans deux écoles volontaires situées dans des quartiers

AVANTAGE

La réforme des rythmes scolaires permet à Cergy d'approfondir ses choix politiques en matière d'éducation.

INCONVÉNIENT

La mise en œuvre de la réforme impose un dialogue avec l'Education nationale qui n'est pas complètement abouti.

populaires: la maternelle de l'Escapade a ainsi testé des TAP, de 15h45 à 16h30, quatre jours par semaine et l'élémentaire du Gros-Caillou, de 15h à 16h30, le mardi et le vendredi. «La réforme des rythmes ne concernera pas uniquement les rythmes des enfants. Elle affecte également les parents, les enseignants, le personnel municipal et les associations de la ville. On ne pouvait la mettre en place dans la précipitation sans créer des tensions. Nous avions besoin de concertation et d'expérimentation pour comprendre les impacts induits par ce changement», explique Jean-Paul Jeandon, maire (PS) de la ville.

But de la démarche: évaluer des contenus selon des horaires et trouver une organisation qu'il serait possible de généraliser par la suite à l'ensemble des écoles de la ville. Le cadre de cette expérimentation imposait quatre critères non négociables pour la municipalité: la gratuité des TAP pour les familles, une amplitude horaire inchangée (8h30-16h30), une organisation différenciée entre la maternelle et l'élémentaire et un soin pour la qualité des activités, inscrites dans un projet éducatif territorial (PEDT).

CADRE
25 écoles soit 8 195 élèves.

COUT
En 2014-2015: 20 489 885 €
(prévision) soit 125,5 € par enfant
(matériel pédagogique, masse salariale, prestations de service des intervenants, achat des instruments...)

CONTACT
Éliane Poty, directrice de l'éducation et du temps de l'enfant.
email: eliane.poty@ville-cergy.fr

Pour le conseiller municipal délégué à l'éducation artistique, Nadir Gogui, cela ne fait pas de doute, la réforme représente un prolongement de l'action publique locale: «La réforme des rythmes nous permet de prolonger les classes orchestre, en démocratisant la pratique musicale et artistique auprès de davantage d'enfants. Nous avons acheté 1500 instruments afin de pouvoir proposer ce parcours artistique à 60 enfants par école».

Jean-Paul Jeandon enfonce le clou: «De nombreux enfants sont à l'école de 7h à 18h30, tous les jours. Cette durée



L. MAÏS / VILLE DE CERGY

* Pour cette année scolaire, les élèves de Cergy auront le choix entre des ateliers musique, danse, numérique, sport et citoyenneté.

change la nature du périscolaire. La concertation menée dans le cadre de la réforme aboutit à la nécessité d'élaborer un projet éducatif territorial». Cergy a donc parachevé son expérimentation par une seconde phase de concertation, entre mai et juin 2014.

Consolider l'encadrement

L'enjeu est de créer un parcours éducatif cohérent qui articule les temps scolaires, périscolaire et extrascolaire, sans doublons dans le programme. A Cergy, où 50% de la population est âgée de moins de 30 ans et 35% de moins de 20 ans, ce chantier éducatif est une priorité. « Qui plus est, la ville compte de nombreux talents dans les domaines de la danse, de la musique, du numérique », indique le maire.

De fait, l'expérimentation a servi à consolider l'encadrement des TAP. Outre le parcours musical, les enfants du Gros-Cailou se sont essayés à trois autres types d'activités: un atelier jeux de société (où ils ont appris à en créer), des séances de sport et un atelier numérique pour lequel la ville a fait l'acquisition d'Ipads. Ce dernier, ouvert à 18 élèves, a été confié à des animateurs municipaux férus de nouvelles

technologies. « Les participants ont écrit un petit récit, l'ont mis en scène et animé grâce à la technique du "stop motion" (1) » décrit Bénédicte Hogari, responsable périscolaire de l'école du Gros-Cailou. Autre catégorie d'agents touchés par la réforme: les Atsem (2). « Nous avons décidé de faire évoluer leur métier en le tournant plus vers les enfants que vers l'entretien des locaux. Nous les titularisons et les formons depuis cet été. Le taux d'absentéisme s'en ressent: il est en baisse », détaille Marie-Claude Sivagnanam, directrice générale des services.

Cette expérimentation a permis d'affiner l'encadrement de ces temps: depuis la rentrée, 25 responsables périscolaires sont chargés d'exercer un management de proximité dans chacune des écoles. La mairie souhaite également les voir siéger aux conseils d'école. Ils seront chapeautés par trois cadres A, recrutés au poste de coordinateur enfance.

Le PEDT, adopté le 27 juin dernier, a été élaboré au cours de quatre groupes de travail et grâce aux contributions d'une plateforme internet ad hoc. « Cette méthode nous permet d'établir une feuille de route claire pour l'année à

venir, avec un mode d'organisation, des ateliers, des contenus pédagogiques et une idée du nombre d'encadrants à former », se réjouit Guillaume Dholand, chargé de mission « évaluation et prospective » à la direction de l'éducation et du temps de l'enfant.

480 000 €

ont été investis par la ville de Cergy dans l'achat de 1500 instruments de musique.

383

agents sont nécessaires pour encadrer les parcours mis en place dès la rentrée: 101 Atsem (92% des agents se sont portés volontaires), 31 enseignants, 22 animateurs titulaires et 229 animateurs vacataires.

Quatre modules thématiques

Depuis cette rentrée, les maternelles ont donc le choix entre quatre modules thématiques pour leur TAP, ou la possibilité de ne rien faire. Quant aux élèves des classes élémentaires, ils jouiront d'un temps de découverte des activités entre septembre et octobre. Puis ils devront opter pour un des deux parcours à l'année, aux places limitées, « graines d'orchestre » et danse, et trois parcours trimestriels: atelier numérique, jeux sportifs et de plein air et atelier développement durable et citoyenneté. Les séances s'étaleront sur une heure et demie, deux jours par semaine. Des évaluations sont prévues en janvier et avril 2015, avec la possibilité d'envisager de nouvelles activités.

Stéphanie Marseille

(1) Animation image par image.
(2) Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.